

Bureau d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET A LA
GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES
PAR DIFFERENTS INSTITUTIONS, ENTREPRISES, SOCIETES, AGENCES ET OFFICES
D'ETAT DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017
(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DE L'INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL (IGN)

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

	Document de travail	Dates
	Projet de rapport provisoire (AC)	16/12/2019
	Rapport provisoire	26/12/2019
X	Rapport définitif	05/06/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 (ancien N°2005-B-0040) - N°CNSS : 06300407 – IFU N°

3200800565618 Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo – 02 BP 1913 Cotonou _Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siège : 136 Quartier Kegué –

06 BP 60535 Lomé _ Tel/(00228) 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES

Email : bec@becsarl.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMO du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0099804

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE.....	9
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	10
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées	10
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de Passation des marchés (PPM)	10
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation	10
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	10
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité	11
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC.....	12
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	12
7.1.	Examen des relevés des dépenses.....	12
7.2.	Appréciation du niveau d'exécution du Plan de Passation des Marchés	12
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	12
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes	12
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	13
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics	16
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	17
8.5.	Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés	17
IX.	ANNEXES	18

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n°067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 3), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de l'Institut Géographique National (IGN).

Au cours de la mission de contrôle, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des autorités contractantes (AC) au titre de la période sous revue
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 05 juin 2020



Serge Mensah
Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public du l'Institut Géographique National (IGN) pour les gestions budgétaires 2016 & 2017. En effet, l'AC n'a passé aucun marché au cours de la gestion 2016. Cet audit a porté donc sur **un (01) marché pour une valeur de 40.245.520 F CFA TTC pour la gestion 2017.**

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Année	N° d'ordre	Eléments	Volume	Valeur
2017	1	Marchés audités	1	40 245 520
	2	Marchés de la population mère	1	40 245 520
		%	100%	100,00%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

L'Institut Géographique National affirme par courrier N°004/PRMP/IGN/S-PRMP du 12 avril 2019 n'avoir passé aucun marché au titre de la gestion budgétaire 2016. (Confère annexe n° 2)

➤ Gestion budgétaire 2017

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de l'Institut Géographique National (IGN) sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part la conclusion ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	1	0	0	0	1
Total général		1	0	0	0	1
%		100%	0%	100%		

Légende

- REG Procédure régulière
 RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
 IRR Procédure irrégulière
 NUL Marché nul
 IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Défavorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage de la procédure qualifiée d'impossibilité de donner une opinion, nous estimons que la procédure n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

Fondements des opinions

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de l'Institut Géographique National (IGN) conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 05 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Dans le cadre de la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par l'IGN, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés par l'autorité contractante. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés de l'IGN. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2017	Appel d'Offres Ouvert	40 245 520	1	40 245 520	1	100%	100%
	Total général	40 245 520	1	40 245 520	1	100%	100%

A la lecture du tableau ci-dessus :

➤ **Gestion 2017**

Compte tenu du volume peu significatif des marchés à auditer, le consultant a procédé à un contrôle de l'ensemble des marchés passés par l'Autorité Contractante et communiqués aux auditeurs.

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de Marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2017	Fournitures	40 245 520	1	40 245 520	1	100%	100%
	Total général	40 245 520	1	40 245 520	1	100%	100%

A la lecture du tableau ci-dessus :

➤ **Gestion 2017**

La population primaire est composée d'un seul marché de fourniture tout comme l'échantillon. Il a été passé par la procédure d'appel d'offre ouvert.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité**➤ Gestion 2017**

N°	Réf. du Marché	Objet du Marché	Nature du marché	Mode de passation	Noms des Titulaires de marché	Montant du Marché TTC
1	Contrat de marché n°477/MEF/MCVD D/DNCMP/SP du 10/11/2017	Acquisition d'un serveur de grande capacité et d'un tracteur AO+ accessoires	Fournitures	AOO	HALL SOLUTION FOR EFFICIENCY	40245520
TOTAL						40 245 520

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle (Réf/ C1 à C8)								
N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	Comité d'approvisionnement	CCMP	
1	Existence	C1	KO	KO	KO	KO	KO	En 2016 et 2017, l'IGN ne disposait pas des organes de passation et de contrôle des marchés publics
2	Conformité	C2	KO	KO	KO	KO	KO	
3	Organisation et fonctionnement	C3	KO		KO	KO	KO	
4		C4	KO	KO	KO	KO	KO	
5		C5	KO					
6		C6	KO					Documentation non disponible
7		C7	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
8		C8	KO					Les décisions d'attribution ne sont pas publiées
Légende								
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)							
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)							
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)							
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés							
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)							
C6	Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)							
C7	Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)							
C8	Publication des décisions d'attribution							
Mettre < OK > si satisfaisant, < KO > si non								

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	40%

Ce taux, pour chaque gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert (Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivités).

Nous estimons que le système d'archivage doit être renforcé.

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des marchés (PPM)

Pour chaque gestion budgétaire audité, le plan de passation des marchés a été élaboré par la PRMP du MCVDD.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque phase du processus.

L'appréciation du délai de passation a été faite de la date de dépôt des plis à la signature du contrat.

Le délai de passation ainsi déterminé pour le seul marché en 2017 est de cent treize (113) jours environ. Ce délai est anormalement long par rapport au délai de validité des offres qui est de 90 jours (article 91 du Code des marchés publics de 2009).

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en **annexe 4**.

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et les demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du repertoire des prix de référence applicable.

Dans le cas d'espèces, aucun marché n'a été passé par les procédures de gré à gré passés et de demande de cotation en 2017.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

Le marché a été conduit par les organes de passation et de contrôle des marchés publics du Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD).

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

➤ Gestion budgétaire 2017

- 1) Marché N° 477/MEF/MCVDD/DNCMP/SP du 10 novembre 2017 relatif à l'acquisition de deux serveurs de grande capacité et d'un tracteur AO plus accessoires, attribué à HAL SOLUTION FOR EFFICIENCY, pour un montant TTC de 40.245.520 FCFA, approuvé le 10/11/2017, source de financement : Budget National.

Pièces manquantes :

- La publication de l'avis d'appel d'offres ;
- Le PV d'ouverture des plis ;
- Le rapport d'évaluation et d'analyse des offres ;
- Le PV d'attribution provisoire ;
- L'information aux soumissionnaires non retenus ;
- La publication de l'attribution provisoire ;
- La notification du marché approuvé ;
- La publication de l'attribution définitive du marché.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au plan de passation des marchés de 2017
- L'avis de non objection de le CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- L'auditeur n'a pas fait de commentaire à ce niveau

Conclusion : Nous sommes dans l'impossibilité de donner une opinion sur la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus en raison de l'indisponibilité des pièces justificatives manquantes.

Synthèse des opinions sur la procédure d'appel d'offres ouvert

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur du Marché	Opinion
				1
1	N°477/MEF/MCVDD/DNCMP /SP du 10/11/2017	Acquisition d'un serveur de grande capacité et d'un traceur AO + accesoirs	40 245 520	X
TOTAL			40 245 520	40 245 520

Légende

- 1 Impossibilité de donner une opinion

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto-saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre de la gestion budgétaire 2017, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'Autorité Contractante (AC). Nous n'avons pas non plus décelé des recours exercés au niveau de l'ARMP.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

7.1. Examen des relevés des dépenses

Marché N° 477/MEF/MCVDD/DNCMP/SP du 10 novembre 2017 relatif à l'acquisition de deux serveurs de grande capacité et d'un tracteur AO+ accessoires, attribué à HAL SOLUTION FOR EFFICIENCY, pour un montant TTC de 40.245.520 FCFA, approuvé le 10/11/2017, source de financement : Budget National.

Constat :

Les documents relatifs à l'exécution financière du marché ci-dessus n'ont pas été communiqués aux auditeurs.

Conclusion : En raison de l'indisponibilité des pièces justificatives, le consultant est limité dans l'appréciation de l'exécution financière de ce marché.

7.2. Appréciation du niveau d'exécution du Plan de Passation des Marchés

Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le niveau d'exécution du PPM en raison, de l'indisponibilité du rapport de passation et d'exécution des marchés publics au titre de l'exercice 2017.

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics**

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la

	contrôle des marchés publics »	mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défaillante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	KO	0,00	document existant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	KO	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	KO	0,00	document existant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	KO	0,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	KO	0,00	Document existant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux	KO	0,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	KO	0,00	Document existant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux	KO	0,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		0,00		

Conclusion :

Nous pouvons noter une mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics et que l'IGN ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

➤ Gestion 2017

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	1	1	1	100%	marché non inscrit au PPM	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	N/A	-	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	1	1	1	100%	Indisponibilité de l'avis publié	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	N/A	-	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	1	1	1	100%	indisponibilité du PV d'ouverture	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	0	0	N/A	-	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	1	1	1	100%	Indisponibilité de la preuve de publication	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	1	1	0	0%		Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE_ REVUE DE CONFORMITE (A)				36,36%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				40%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF (C=A/B)				91%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de **91%**

Nous notons une performance insatisfaisante. L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

En raison de l'indisponibilité des pièces pertinentes, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le niveau d'exécution de ce marché.

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Entité	Noms et prénoms	Fonctions
1	Institut Géographique National	HOUNDEKON Victor	PRMP
2		FIOGBE Basile	SA-PRMP

Annexe n°2 : Courrier reçu de l'IGN



MINISTERE DU CADRE DE VIE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

REPUBLIQUE DU BENIN

INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL

01 BP 360 Cotonou
Tél. : (229) 21 33 59 33 / 21 33 59 30
IGN BENIN – 107, Rue 1254 Ayélawadjè
E-mail : ignbenin@yahoo.fr



N° 004 /PRMP/IGN/S-PRMP

Cotonou, le 12 avril 2019

La Personne Responsable
des Marchés Publics

Au

Gérant du bureau d'expertise
Comptable BEC SARL

Tél. : 21 30 54 22

COTONOU

Objet: A/S de votre demande de base de données sur les marchés publics
passés en 2016 et 2017 et l'état des plaintes

Réf. : V/L n°107/03/SM/FA/BEC/BEN/19 du 27/03/19

Monsieur,

Faisant suite à votre demande rappelée en objet, ci-dessus référencée et confirmée par le président de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) en son courrier n°596/ARMP/PR/SP/DSSE/SPSE/SA du 08 avril 2019, je viens par la présente porter à votre connaissance ce qui suit :

Au titre de sa gestion budgétaire 2016, aucun marché public n'a été passé par l'Institut Géographique National. Par conséquent, il n'existe pas de base de données de marchés publics relativement à cette année.

En ce qui concerne l'année 2017, six (06) dossiers ont été inscrits au plan de passation des marchés publics de l'Institut dans le cadre du Programme de Développement de l'Infrastructure Géographique de Base et du Cadastre (PDIGBC) dont la coordination est assurée par le Directeur Général.

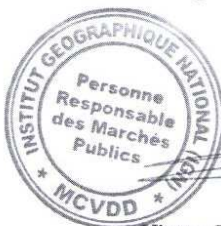
Au cours de l'exécution dudit plan dont copie est ci-jointe, deux dossiers, notamment ceux relatifs à l'acquisition de la mini-imprimerie et la réalisation de l'étude sur les limites administratives communales, ont été annulés pour des raisons d'ordre technique. En outre, faute de ressources financières, trois dossiers ont été reportés sur l'exercice budgétaire 2018.

Ainsi, seul le dossier portant acquisition de deux serveurs de grande capacité et d'un traceur A0 + Accessoires a été conduit par appel d'offres ouvert.

Toutefois, il est à noter que l'IGN, ne disposant pas encore de ses organes de passation des marchés publics en cette année, a confié la procédure de sélection aux organes de passation du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) dont il est sous la tutelle. Dès lors, toutes les informations (offres, évaluation, plaintes, etc..) relatives à ce marché de fourniture sont disponibles au niveau du secrétariat de la PRMP/MCVDD.

L'IGN reste à votre disposition pour d'éventuelles préoccupations.

Vous souhaitant une bonne réception des présentes, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Victor Z. HOUNDEKON

Pièces jointe :

- Copie du PPMP 2017 de l'IGN

ANNEXE 3 : Détermination du taux d'exhaustivité des pièces communiquées

❖ Appels d'Offre Ouverts

Tableau d'exhaustivité des procédures d'Appel d'offre Ouvert

		Dossier de Consultation		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total	TOTAL REQUIS	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	5		6				7												
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p			
1	Acquisition de deux serveurs de grande capacité et d'un traceur AO + accessoires	0	1	0	1	1	0	0	0	1	N/A	1	0	0	1	0	0	6	15	40%

Liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des procédures d'appels d'offres ouvert (AOO)

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. DAO

- a. Avis d'appel d'offres publié
- b. Dossier d'Appel d'Offres validé

3. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

4. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire des offres signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. Avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. Preuve de notification d'attribution provisoire
- l. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- m. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

5. Contractualisation

- n. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- o. Preuve de notification du marché au titulaire
- p. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

ANNEXE 4 : DETERMINATION DU DELAI MOYEN DE PASSATION**➤ Gestion budgétaire 2017**

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Acquisition de deux serveurs de grande capacité et d'un traceur AO + accessoires	Indisponibilité de la publication de l'avis d'appel d'offres	110	3	63	176
TOTAL						176

ANNEXE 5 : PV DE RESTITUTION

Audits des marchés publics 2016 & 2017 de l'IGN_ PV de restitution

PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016-2017

Nom de l'autorité contractante : Institut Géographique National (IGN).

Date de tenue de la séance de restitution : 15 janvier 2020

Heure de démarrage : 17 h 22 mn

Heure de fin : 18 h 08 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf liste de la séance de restitution ci-jointe)

I. Récapitulatif des pièces collectées au cours de la restitution

Aucune pièce n'est collectée au cours de la restitution.

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

L'ensemble des pièces manquantes citées dans le rapport.

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'AC

Le marché a été passé par les organes de passation et de contrôle des marchés publics du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD).

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

➤ Gestion budgétaire 2017

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de l'Institut Géographique National (IGN) sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part la conclusion ci-après :



41

1 | 2



Audits des marchés publics 2016 & 2017 de l'IGN_ PV de restitution

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	1	0	0	1	0
Total général		1	0	0	1	0
%		100%	0%	100%		

Légende

REG Procédure régulière
 RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
 IRR Procédure irrégulière
 NUL Marché nul
 IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

3.3. Observation de la PRMP

La PRMP et son équipe nous informent que l'ensemble des pièces manquantes citées dans le rapport ainsi que les pièces de règlement sont au niveau du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD).

Les diligences nécessaires seront donc mises en œuvre par le cabinet pour la collecte des pièces complémentaires.

3.4. Sur l'exécution financière

Les pièces de règlement sont en cours de collecte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 18 h 08 mn

Fait à Akpakpa, le 15 janvier 2020

Pour BEC SARL

PRINCE ADANGNITONON
Marsus,



Pour l'Autorité Contractante

Victor Z. HOWNDEKON
(PRMP-IGN)

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES AUTORITES CONTRACTANTES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017

SEANCE DE RESTITUTION

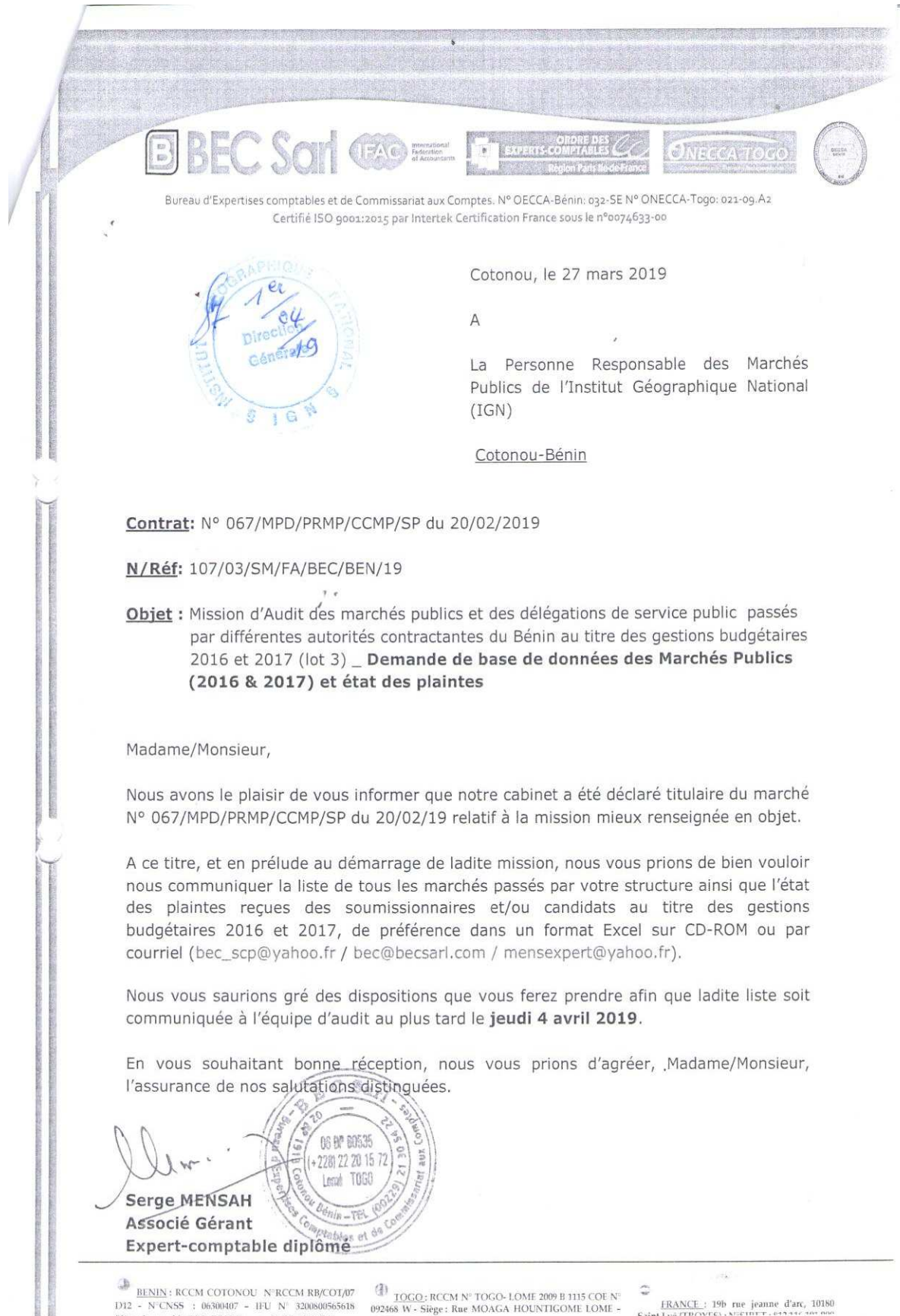
Autorité Contractante : **IGN**

Cotonou, le 15 / 01 / 2020

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	PRINCE-ADANGBITONCH Florent	Auditeur BEC Sarl	05 10 39 71 bec-scp@yahoo.fr	
2	AKPADJI Alain Hermione	Auditeur BEC Sarl	05 10 39 71 bec-scp@yahoo.fr	
3	HOUNDEKA Jido	PROF - IGN	v3houndekam@yahoo.fr 94 94 2342	
4	FIDGIBE Banié	SA-PRMP IGN	banié.fidgibe@gmail.com 94 738134	
5	AGROSSOU TIRPON Pétionille	CIDPM PSC IGN	65 00 69 92 petionille.tirpon@yahoo.fr	
6	HOUENOU A. Nadège	Représentante du DRHFM - IGN	95 19 25 18 madouhoue@yahoo.fr	
7				

Annexe N°6 : Divers courriers





Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

PRMP : 97. 099339
MAGASIN
65 00 69 92



Cotonou, le 29 Mai 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics de l'Institut Géographique National
(IGN)

Att. : Points focaux de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 143/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du
Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017. **Prise de contact et
démarrage de la mission** *Reponse reçue par courriel*

Madame/Monsieur,

Faisant suite à nos précédentes correspondances, nous venons par la présente vous
informer que la mission démarrera sur le terrain le lundi 3 Juin 2019 pour une durée de
deux (02) mois.

En conséquence, nous prions les points focaux de ladite mission à prendre toutes les
dispositions nécessaires afin que la documentation requise soit diligemment
communiquée à l'équipe d'auditeurs.

Par ailleurs, vous voudriez bien prendre contact (21 30 54 22/65 10 39 71 ;
bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com) avec la mission d'audit afin de retenir au besoin
et de commun accord les dates de passage.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo - 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO-LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 18-
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lyé (TROYES) ; N°SIRET : 813 116 191 000
12 ; N° de TVA Intracommunautaire : TVA
FR54 813 116 191



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 15 Mai 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics de l'Institut Géographique National
(IGN)

Att. : Point focal de la mission
Cotonou-Bénin



Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 56/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 _ **Transmission d'échantillon d'audit, collecte des pièces**

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous transmettons par la présente l'échantillon des marchés à auditer.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe d'auditeurs au plus tard le **22 mai 2019**. Vous trouverez en annexe la liste indicative des documents et pièces à mobiliser pour la présente mission.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

Timothée A. G. / IGN
05 00 69 92

PJ : Echantillon d'audit des marchés
Liste des documents & pièces à collecter

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : bey_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO-LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : bey_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 28 -
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lyé (TROYES) : N°SIRET : 813 116 191 000
12 : N° de TVA intracommunautaire : TVA
FR54 813 116 191